

JOURNAL D'INFORMATION DE SAINT-SOZY



JANVIER 2019

INFORMATIONS UTILES

Horaires Mairie

Jours	Accueil Public	Accueil Téléphonique
Lundi	10h30 à 12h30	9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h15
Mardi	Fermé	13h00 à 18h00
Mercredi	13h00 à 14h30	8h45 à 12h00 et 13h00 à 18h15
Jeudi	16h00 à 18h00	9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h15

En dehors de ces horaires ou d'absence de la secrétaire de mairie et pour tout urgence, il vous est possible de contacter
Madame Magali LIVENAIS, Maire, au 05 65 37 08 47
ou par mail à mairesaintsozy@orange.fr

Téléphone : 05 65 32 23 06

Courriel : mairie-st-sozy@info46.fr

Site internet : www.saint-sozy.fr

Numéros de téléphone utiles :

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Médecin de garde : **3966** Après 20h, la nuit, le week-end et les jours fériés

Pharmacie de garde : **3237**

Gendarmerie : **05 65 32 78 17**

SAUR : Gramat/Cahors **05 81 31 85 06**

Urgence : **05 81 91 35 07**

EDF : 08 01 80 10 46

Dépannage : 08 10 33 31 46

Ouverture de la Poste

Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi

Matin de **9h15 à 10h00**

Après-midi de **14 H 00 à 16 H30**

Crédit Agricole :

Point Vert chez Corinne LEFEVRE

SPAR – Rue des Jardins

05 65 27 20 17

Information générale :

Nous rappelons que toutes les réunions du Conseil Municipal ont lieu le dernier jeudi de chaque mois sauf exception (voir panneau d'affichage), et qu'elles sont publiques.

Bulletin municipal de Saint-Sozy

Directeur de la publication :

Magali LIVENAIS

Informations Réglementations



Informations Mairie

Collecte des Gros encombrants

Une collecte sera mise en place **les 1^{er} Lundi après-midi** de chaque mois et ce à compter du 01 juillet 2015. Les personnes intéressées devront s'inscrire en Mairie avant le Vendredi soir. Elle est réservée aux habitants n'ayant pas les moyens physiques ou matériels (remorque) de le faire eux-mêmes.

Elle ne concerne que les Gros Encombrants (exemple : cuisinière, machine à laver, sommier, etc ...) et non pot de fleur, marmite ou autre cafetière etc, ...

De la civilité des utilisateurs dépendra de la pérennité du service

Déchetterie de Souillac

Le Bacour 46200 SOUILLAC

Tel : 05 65 37 08 22

Ouverte aux particuliers et aux professionnels (<3,5t)

Lundi et jeudi : 14h00 à 18h00

Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00



PRÉFECTURE DU LOT

Bruit de Voisinage

Arrêté Préfectoral du_02-12-2009

Brulage des Végétaux

ARRETE PREFECTORAL N° *E-2012-173*

Application permanente

Selon l'article 5, la période sensible où aucun feu de végétaux n'est autorisé est **du 15 juin au 15 septembre**

Bibliothèque :

Samedi de 10h à 12h

150 nouveaux livres vont être déposés début janvier par la bibliothèque départementale de prêt et 12 nouveaux livres sont achetés tous les ans

Rappel

Madame le Maire invite tous les nouveaux arrivants à la rencontrer (sur rendez-vous auprès du secrétariat de mairie), afin de présenter notre village et faire connaissance.

Editorial



Bien chers à tous,

Une année s'achève, et permettez-moi en ce début d'année de vous présenter mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année. Que celle-ci soit la concrétisation de tous vos projets et qu'elle vous apporte santé, joie, travail, bonheur et sérénité.

2018 sera marquée par l'ouverture du groupe scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint-Sozy, Meyronne, Mayrac, Lacave et Creysse. Après 4 années de travail, cette réalisation est arrivée à son terme et a été inaugurée le 26 octobre dernier en présence de nombreuses personnalités.

L'adressage est enfin mis en place, après 4 années de travail par les membres de la commission "Communication". Tous les organismes publics ont été informés des nouveaux noms des rues et notamment les services de géolocalisation. Dans le courant de l'année 2019, nous devrions procéder à l'achat de plaques de rues, et si nous le pouvons en achat groupé avec certaines communes de la communauté de communes CAUVALDOR, afin d'optimiser les coûts.

Beaucoup moins réjouissant, 2018 sera marquée à Saint-Sozy par la fermeture du bar restaurant La Renaissance. Nous souhaitons vivement qu'un repreneur se manifeste afin que Saint-Sozy reste un village attractif grâce à ses nombreux commerçants encore présents. C'est ainsi que nous avons décidé au sein du conseil municipal d'instaurer le droit de préemption sur les fonds de commerce.

Grâce à votre mobilisation au sein du comité des fêtes, la fête votive a pu être réorganisée et nous tenons à vous en remercier. De nombreuses manifestations ont également eu lieu en raison des nombreux investissements des membres de toutes les associations existantes sur la commune.

Une réunion publique à laquelle vous aviez tous été conviés, s'est tenue cet automne, afin de vous présenter les nouvelles orientations du Plan Communal de Sauvegarde, notamment par la mise en place de référents de quartier. Etant donné que notre commune est soumise au Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), ce document est obligatoire. C'est un outil qui recense tous les risques potentiels sur notre commune, et les démarches à réaliser en cas de risque avéré.

2018 fut également l'année de la commémoration du centenaire de l'armistice de la "Grande Guerre" le 11 novembre 1918. Une exposition a été réalisée par la majorité des communes du Pôle de Martel-Payrac-Souillac-Rocamadour et présentée à Souillac, la semaine précédent le 11 novembre. Saint-Sozy a été représentée grâce à l'implication de Messieurs Michel GRANDOU et Michel DELMAS qui ont réalisé un livre sur cet évènement. Ce document est téléchargeable sur le site Internet de la commune, et disponible gratuitement, en format papier, à la mairie. Je tiens à les remercier pour leur participation et leur investissement dans la réalisation de ce livre. Vous pouvez également consulter aux jours et heures d'ouverture habituels au publics, les deux livres qui ont été réalisés par les communes de Mayrac et Meyronne.

Justement, le site Internet de la commune a également été entièrement refondu, étant donné que nous avons décidé de changer de prestataire afin de diminuer les coûts financiers mais également faciliter la mise à jour de ce site. Monsieur Jean-Philippe GAVET et moi-même essayons de le mettre régulièrement à jour au gré des évènements.

Nous avons également fait réaliser par le SYDED une pré-étude de révision du schéma communal d'assainissement qui a été présentée en conseil municipal en octobre et qui nécessite une réflexion plus approfondie.

Fin décembre, il était prévu de changer la borne à incendie située sur la place, en face de la boucherie. Cependant, pour des raisons techniques, cette intervention a été reportée car elle nécessite une coupure d'eau.

En 2019, nous envisageons d'effectuer les travaux de mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite de la salle des fêtes et de la mairie, qui avaient été suspendus, pour des raisons financières, en raison de la construction du groupe scolaire du RPI de Saint-Sozy, Meyronne, Mayrac, Lacave et Creysse. Nous étudierons également les possibilités qui s'offrent à nous pour réhabiliter l'ancienne école, devenue vacante depuis le 1er septembre 2018.

Pendant cette année, nous continuerons à travailler sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - valant programme de l'Habitat (PLUi-H), le document d'urbanisme qui réglementera les 77 communes membres de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne.

Afin de fêter la nouvelle année, je vous invite à nous retrouver le **samedi 26 janvier 2019, à 18h30, à la salle des fêtes, à l'occasion de la cérémonie des vœux du conseil municipal, cérémonie pendant laquelle seront présentés les nouveaux arrivants de 2018.**

Ce sera également l'occasion de remercier Annick NARDO, assistante maternelle à l'école, de son investissement au sein de la commune, depuis un grand nombre d'années, et qui a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1er septembre 2018.

Toute l'équipe municipale reste à votre écoute pour toute information que vous jugerez utile.

Bien cordialement,

Magali LIVENAIS,

Maire de Saint-Sozy

Informations Municipales

Le Recensement

2019, est pour la commune de Saint-Sozy, l'année du recensement. Le dernier recensement a eu lieu en 2014. Depuis le dernier recensement, les modalités ont évolué. L'outil numérique est privilégié au format papier. Les agents recenseurs ne manqueront pas de vous expliquer ce nouveau procédé.

Ainsi, pendant un mois, **entre le 17 janvier et le 16 février 2019**, l'ensemble des administrés de la commune vont participer au recensement 2019. Le référent communal coordonnateur qui a été désignée est **Madame Nadine BELAIR**. Les deux agents recenseurs qui ont été désignés pour passer dans chaque foyer de la commune, et qui ont accepté cette mission sont : **Mesdames Chantal GOUBEAU et Annick NARDO**.

Nous vous demandons de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil. Ces dernières vous expliqueront la démarche et notamment la possibilité de répondre par internet. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la mairie aux jours et horaires d'ouverture indiqués en page d'accueil.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Valant programme de l'Habitat – PLUI H

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sozy, a été approuvé par le conseil communautaire de CAUVALDOR le 10 juillet 2017, qui en a désormais la compétence depuis le 1er janvier 2015.

Vous pouvez consulter ce document sur le site Internet de la communauté de communes CAUVALDOR : www.cauvaldor.fr (onglet aménagement de l'espace - documents d'urbanisme).

Si vous souhaitez connaître toutes les données inhérentes à l'une des parcelles de la commune, vous pouvez vous connecter sur le site du Géoportail de l'urbanisme suivant : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Il vous est possible également de consulter le format papier de ce dossier à la mairie de Saint-Sozy aux jours et heures d'ouverture habituels de la commune.

Cependant, il est à noter que la communauté de communes CAUVALDOR a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - valant programme de l'Habitat (PLUI-H), qui une fois approuvé par le conseil communautaire de CAUVALDOR, remplacera le PLU de la commune.

Ce nouveau document d'urbanisme, une fois approuvé (à priori début 2020) par le conseil communautaire, remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme existants sur les 77 communes membres de CAUVALDOR.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie ou la communauté de communes CAUVALDOR - Direction de l'Aménagement de l'Espace au 09 80 50 10 00 (choix 3), sur le site Internet de CAUVALDOR : www.cauvaldor.fr, ou formuler vos doléances à pluih@cauvaldor.fr

Mise à jour du site Internet de la commune

Site officiel de la Commune

Le site internet de la commune a été revisité en raison du changement du prestataire, pour un coût moindre et une gestion du site plus aisée.

Ainsi, il a été demandé aux associations de la commune de nous transmettre les documents et textes qu'elles souhaiteraient voir mis en ligne sur le site.

Il est également proposé aux artisans et commerçants de la commune de nous adresser également les documents et textes qu'ils souhaiteraient mettre en ligne sur le site

Pour information, **une borne WIFI gratuite** a été mise en service au niveau de la Mairie, libre pour tous avec un rayon d'action englobant la place des Marronniers et accessible dans la salle des fêtes.



Information relayée par CAUVALDOR

PERMANENCES DU GEIQ BTP 46 & GMS 46
(Groupements d'employeurs)

Chaque Mardi de 9h à 12h
MSAP - CAUVALDOR du Centre Social et Culturel
94 Avenue de la République - 46130 BIARS-SUR-CERE

Vous recherchez un emploi ?
=> Venez nous rencontrer



Prenez rendez-vous
au 05 65 50 26 01



Inauguration de l'école du RPI de Saint-Sozy, Meyronne, Mayrac, Lacave et Creysse

C'est en présence de nombreuses personnalités et d'une foule nombreuse qu'a eu lieu l'inauguration de l'école du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Saint-Sozy, Meyronne, Mayrac, Lacave et Creysse le 26 octobre dernier.



22 juillet 2017 – 1er août 2018, c'est le temps qui aura été nécessaire pour construire cet édifice pouvant accueillir jusqu'à une centaine d'élèves répartis sur 4 classes de la maternelle au primaire, avec un dortoir de 20 places. Une quinzaine d'entreprises, pour la plupart du département du Lot, ont œuvré pour mener à bien ce projet, sous l'égide d'Yves MAZET, architecte à Vayrac, assisté de Dominique JAMME, architecte à Saint-Sozy.

Avec une vue sur le Roc des Monges, à proximité du village, de la crèche, de l'accueil de loisirs, du stade et du gymnase, cette école n'aurait pu voir le jour, sans cette démarche collégiale initiée en 2014, entre les 5 communes du RPI que sont Saint-Sozy, Meyronne, Mayrac, Lacave et Creysse, et en partenariat avec Monsieur Guillaume LECUIVRE, ancien Inspecteur d'Académie.



1 445 000 € Euros HT, soit à peine 1 700 000 € TTC, c'est le montant total qui aura été investi par la commune de Saint-Sozy dans ce bâtiment de 864 m², sur un terrain de 7 000 m².

80% de subventions ont été attribués comme suit :

- 58 % par L'Etat, à hauteur de 200 000 € de FNADT et 648 439 € de DETR,
- 14 % par les fonds européens LEADER, via le GAL Figeac Quercy Vallée de la Dordogne à hauteur de 200 000 €,
- 3% par le Département du Lot, pour un montant de 50 000 €,
- 2 % par la communauté de communes CAUVALDOR, pour un montant de 50 000 €,
- et 2% par la Région Occitanie, pour un montant de 22 800 €,

La charge finale résiduelle pour la commune de Saint-Sozy, est de 342 000 € TTC, qui sera financée par l'emprunt. Le SIVU L'Age Tendre, présidé par Monsieur Fabien LESAGE, assurant le fonctionnement de cette école, dont la participation financière des 5 communes est calculée annuellement au prorata du nombre d'élèves, a pris en charge l'équipement de la cuisine destinée à confectionner les repas sur place, pour un montant d'environ 54 000 € HT. L'association des parents d'élèves a quant à elle financé les tables et les chaises pour la cantine scolaire. Un grand merci à tous les partenaires financiers, aux élus et agents des 5 communes et à l'ensemble des parents d'élèves qui ont contribué au bon déroulement de cette opération.

LES SOLUTIONS

Le **broyage des végétaux** (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de **paillage** des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.



Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des **composteurs individuels** (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.



Les déchets verts peuvent également être **collectés dans les 530 déchetteries, plateformes de compostage ou unités de méthanisation** de la région Occitanie.

Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.



Il est également possible de **limiter la production de déchets verts** en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?



En France, **48 000 décès prématurés** par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de **2800 en Occitanie**.

(Source : Santé publique France, 2016)



Le brûlage de **50 KG** de déchets verts produit autant de particules que :



13 000 KM parcourus par un véhicule diesel récent ;

14 000 KM parcourus par un véhicule essence récent ;



3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...

3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

(Source : selon une étude menée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

Pour en savoir plus



Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org



Agence Régionale de Santé
www.ars.occitanie.fr



ADEME en Occitanie
www.occitanie.ademe.fr

Votre mairie

NE BRÛLONS PLUS nos déchets verts à l'air libre !

Ensemble
pour une meilleure qualité de l'air

6
Réalisation : DREAL Occitanie - DEC - conception : CABICOM - Christian Lavit - 11/2017 - imprimé sur du papier



DREAL
OCCITANIE



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



La pyrale du buis est un lépidoptère invasif, originaire d'Asie orientale et présent en France depuis la fin des années 2000. Elle peut avoir jusqu'à 3 générations en une année, et occasionne ainsi très vite d'importants dégâts sur le buis, les transformant en dentelle desséchée, pouvant causer la mort de sujets en espace-vert comme en milieu naturel.

Reconnaître la pyrale du buis



Source INRA Unité expérimentale Entomologie et Forêt Méditerranéenne

AMBROISIE – Informations ARS



Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes qui ont été classées comme espèces nuisibles à la santé humaine.

Le pollen des ambrosies peut provoquer des symptômes allergiques sévères : rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme.

Le décret n° 2017 645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambrosie, fixe les mesures qui doivent être prises au niveau national et local pour prévenir l'apparition de ces plantes.

En région Occitanie, l'ambrosie à feuilles d'armoïse et l'ambrosie trifide s'étendent progressivement c'est le moment d'agir avant qu'il ne soit trop tard en nous aidant à repérer et signaler la présence d'ambrosie. La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de nous tous : merci de votre coopération.

Précautions :

- Arrachage et doit être laissée sur place
- Interdit de transport notamment à la déchetterie

Pour plus d'informations :

<http://www.occitanie.ars.sante.fr/>

Pour signaler sa présence

<http://www.signalement-ambrosie.fr>

Combiner les stratégies de lutte pour une meilleure protection

Exemple de cycle de la pyrale du buis (Vaucluse-France)

Traitement du feuillage à base de *Bacillus thuringiensis* (en cas de très forte attaque)

Régulation par le piégeage des papillons mâles (100 pièges/ha)

Régulation en favorisant la prédation par les mésanges

En cours d'étude



En espace-vert, le suivi de la biologie de la pyrale du buis, associé à une **combinaison de plusieurs méthodes de lutte**, permet de réguler la pyrale du buis, tout en réduisant les dégâts. Néanmoins, à proximité de milieux naturels fortement infestés par la pyrale du buis, le vol massif des papillons au cours de la nuit, peut provoquer de fortes nuisances aux riverains. Dans ce cas, le piégeage lumineux bien que non sélectif est quelquefois utilisé afin de réduire localement la gêne.



Message des Pompiers de SOUILLAC

Le Colonel Hors Classe Bernard Tachet des Combes, Directeur Départemental du SDIS, accompagné du Colonel Yves Marcoux, Directeur Adjoint et du Capitaine Mickaël Desbruères, Chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gourdon se sont rendu, mercredi 12 septembre, au Centre d'Incendie de Secours de Souillac.



Les échanges entre le chef de corps et les sapeurs-pompiers ont essentiellement porté sur les difficultés rencontrées par les sapeurs-pompiers de Souillac à assurer les interventions quotidiennes (95 au mois d'août, soit plus de trois par jour) avec un effectif de seulement 28 sapeurs-pompiers.

La situation devient tendue et la qualité des secours apportés à la population n'est maintenue que grâce à de très gros efforts de l'effectif disponible.

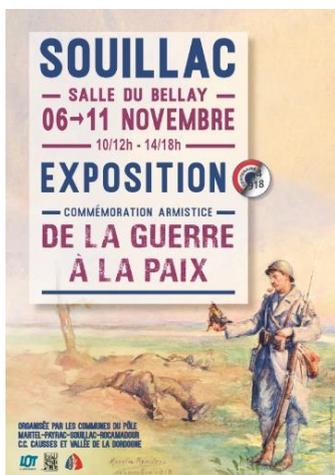
L'inquiétude gagne les rangs d'autant que les sapeurs-pompiers volontaires constatent avec amertume que la population, vers laquelle les pompiers sont allés au fil des nombreuses manifestations auxquels ils ont participé, ne prend pas la mesure des conséquences du déficit d'engagement dans leurs rangs.

Pourtant ce sont bien eux qui, au quotidien, assurent la sécurité de leurs enfants, de leurs parents, de leurs outils de travail et de leur environnement.

En conclusion de cette réunion, toutes et tous appellent à une mobilisation générale autour de la pérennité de la qualité des secours sur le secteur de SOUILLAC, chacun doit être acteur de sa propre sécurité.

Rejoignez les rangs des sapeurs-pompiers de Souillac ! **Renseignements au 05 65 23 05 81.**

Commémoration du centenaire du 11 novembre 1918.



C'est en présence d'une foule nombreuse que s'est déroulée le 100ème anniversaire de la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale, le 11 novembre dernier, à Mayrac, puis Saint-Sozy, puis Meyronne.

Une exposition commune a été réalisée du 6 au 11 novembre 2018, à Souillac, avec l'ensemble des communes du pôle territorial de Martel-Payrac-Souillac-Rocamadour de la communauté de communes CAUVALDOR.

Pour ce qui est de la commune de Saint-Sozy, une exposition de cinq panneaux a été réalisée par Messieurs **Michel DELMAS** et **Michel GRANDOU**, en rendant hommage aux soldats de Saint-Sozy qui ont péri pendant cette "grande" guerre. Un livre a également été réalisé qu'il vous est possible de télécharger sur la page ci-après ou de demander, aux horaires d'ouverture au public, à la secrétaire de mairie de Saint-Sozy, de vous l'imprimer et ce, à titre gratuit.

Un grand merci à Messieurs **Michel DELMAS** et **Michel GRANDOU** pour la réalisation de ce travail.

Sont également consultables à la mairie pendant les jours et heures d'ouverture habituels au publics, les deux livrets réalisés par les communes de Mayrac et Meyronne.



Compte-Rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2018 à 20h30.

Présents : Mmes LIVENAI Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline, Ms GAVET Jean-Philippe, Sylvain LENOIR, MAURY Alexis, CASTANET Philippe, DALE Sébastien, LACOMBE Patrice, LEVET Daniel, DELNAUD Gervais, PEYRUS Florent.

Absentes excusées : Mmes ROUGIE Sandrine et CARPENTIER Gisèle (pouvoir donné à Mme BELAIR Nadine).

□ Désignation d'un secrétaire de séance

Florent PEYRUS est élu à l'unanimité.

□ Approbation du compte-rendu de la séance du 7 décembre 2017

→ Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

□ Convention Internet avec le CDGFPT du Lot

Convention destinée à avoir une adresse mail (6 € annuels) et accès à la plateforme des marchés publics, obligatoire pour les collectivités (33 € annuels).

→ Approuvée à l'unanimité

□ Désignation des délégués au sein des différents organismes suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Laurent GRASSO

- Monsieur Patrice LACOMBE prend le rôle de responsable de la commission des bâtiments communaux.
- Commission tourisme et économie au pôle de Martel-Payrac-Rocamadour-Souillac de CAUVALDOR : Sylvain LENOIR devient le nouveau titulaire et Daniel LEVET son suppléant.

□ Désignation d'un référent social (CC CAUVALDOR)

Présentation de Jean Philippe Gavet sur le rôle du "réfèrent social".

Deux pôles sont créés :

- "précarité".

- "personnes âgées".

Un référent est nommé par commune qui fait le relais avec le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) pour, par exemple, la signature de bons alimentaires, résoudre des problèmes de paiement de chauffage ou en cas de violences conjugales.

Le choix est fait d'élire un membre du conseil municipal pour des raisons de confidentialité :

→ **E. BOUYSSOU est élue à la majorité (Sylvain LENOIR s'abstient – 12 POUR)**

□ Assurance garanties dommages ouvrages pour la construction du groupe scolaire

Présentation par JP GAVET : il s'agit d'une assurance obligatoire couvrant les dommages pendant les deux ans après la réception des travaux.

Trois propositions ont été faites par : SMACL Assurances, AXA et GROUPAMA.

D'un montant d'environ 10 000 à 15 000 euros selon les diverses options.

→ **SMACL Assurances est retenue pour un montant de 10 233,13€ TTC, à la majorité (12 POUR – 01 CONTRE (Alexis MAURY))**

□ Débats d'orientation budgétaire 2018

Bilan de l'année écoulée et choix à venir : projets réalisés, ceux en cours (nouvelle école) ou ceux à venir (panneaux signalétiques des noms de rues, réhabilitation de la salle des fêtes).

Débats et échanges sur le budget passé et celui à venir (point sur les charges de gestion générale, charges de personnel, charges financières, recettes de fonctionnement, recettes d'investissement, services extérieurs...).

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) doit être remis à jour : nécessité d'identifier les risques majeurs sur la commune (inondation, feux de forêts...).

Présentation d'un croquis par Daniel LEVET afin de modifier et sécuriser le virage situé au croisement de "la rue des écoles et du Glacys" vers "la route de Creysse" afin de réduire la vitesse des véhicules et améliorer la visibilité, qui est validé pour continuer la démarche d'élaboration avec les services du Département et les riverains concernés.

□ Autorisation de mandatement avant vote du budget

Afin que Madame le Maire puisse payer les dépenses en cours avant le vote du budget

→ **Vote à l'unanimité.**

□ Lancement d'une pré-étude pour la révision du schéma communal d'assainissement

Réflexion pour un réaménagement et une étude menée par le SYDED d'un montant minimum de 3000€ HT dans le but de modifier ce schéma afin de répondre aux demandes de divers propriétaires et d'honorer les besoins en assainissement.

→ **Approuvé à la majorité : 12 POUR - 1 ABSTENTION (Florent PEYRUS) 0 CONTRE**

□ Rapport des commissions communales, syndicales et communautaires

- Commission communale Communication : le bulletin communal sera distribué accompagné d'une lettre explicative sur les changements d'adresse.
- SIVU : mardi 23/01 : conseil d'école extraordinaire afin de décider du choix du nouveau rythme scolaire sur le RPI (4 ou 4,5 jours).

→ **Le conseil municipal vote à l'unanimité le passage aux 4 jours**

- Commission Economie du pôle de Martel-Payrac-Rocamadour-Souillac de la CC CAUVALDOR : CAUVALDOR Expansion a adressé un questionnaire à la mairie afin que les élus de la commune rencontrent tous les professionnels (commerçants, artisans, agriculteurs...) de Saint-Sozy pour mieux cerner leurs besoins et ainsi mieux répondre à leurs attentes. Ces "enquêtes" seront menées par les conseillers municipaux afin d'aider Cauvalador E. dans sa tâche.
- Commission Culture du pôle de Martel-Payrac-Rocamadour- Souillac de la CC CAUVALDOR : CAUVALDOR ne subventionnera aucun festival d'été car refus de transfert de la compétence à CAUVALDOR lors du conseil communautaire du 21 décembre 2017.
- Commission Sports du pôle de Martel-Payrac-Rocamadour-Souillac de la CC CAUVALDOR : L'entretien et le planning de réservations du gymnase ne sont plus gérés par la commune de Saint-Sozy mais par la CC CAUVALDOR.
- Conseil communautaire CAUVALDOR du 16 janvier :
 - Après 135 réunions menées de 2013 à 2018 et un coût de 266 000 € HT, le SCOT a été approuvé.
 - La révision du PLU de Rocamadour a été également été approuvé.
 - Une demande de subvention a été faite au FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional) pour les menuiserie et l'isolation pour le logement-foyer de St-Céré.

□ Questions diverses

- Le panneau du lotissement à l'entrée du village sera nettoyé.
- Un essai de nettoyage sur le mur du cimetière sera fait.
- Une réflexion est menée pour réduire le nombre de pigeons dans le village.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 MARS 2018

Présents : Mmes LIVENAIIS Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline, CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine.

Mrs CASTANET Philippe, DALE Sébastien, DELNAUD Gervais, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice, LENOIR Sylvain, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Secrétaire de séance désignée : Nadine BELAIR est désignée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 18 janvier 2018 : *Adopté à l'unanimité.*

Conventionnement avec l'entreprise SARM PICOLET pour utilisation du domaine public :

Quelques erreurs au niveau de la superficie dans la convention qui seront corrigées. *Adopté à l'unanimité.*

Commission RANDO : CAUVALDOR va gérer une quarantaine de chemins.

Commission Aménagement de l'Espace : PLUiH : Présentation du projet cheminement mode doux soit l'aménagement d'une liaison piétonne d'une longueur de 660 m environ depuis l'entrée de la nouvelle école de Saint-Sozy en empruntant le chemin des Combes via le carrefour entre la rue des Demoiselles et la route de Fleuraguet.

Commission Finances : Il a été décidé de limiter le budget fonctionnement et de consacrer environ 40 % du budget général à l'investissement.

Maison de Santé de Souillac : Il y aura pour l'instant :

- 1 médecin généraliste à temps plein
- 1 médecin généraliste à mi-temps
- 1 sage-femme
- infirmières
- échographie
- CMP

Le loyer est de 8 € le m². Les loyers d'avril/mai/juin sont offerts. Pour un médecin le loyer se monte à 490 €/mois.

Commission Environnement : Une réunion a eu lieu le 14 février 2018. CAUVALDOR a une moyenne générale de taux de refus qui s'élève à 20,91 %.

Questions diverses :

- **Zones défavorisées** : sur Saint-Sozy un seul agriculteur est concerné.
- **Impôts : Commission communale des impôts directs prévue** le 11 avril 2018.
- **Défibrillateur** : La communauté de communes s'en occupe.
- **Val Roc Foot** : La municipalité propose de leur racheter le rouleau pour un montant de 200 €. Le filet protégeant l'école sera également réparé.
- M. PICHONNIERE demande que l'on enlève les châtaigniers qui sont devant chez lui sur un terrain du lotissement appartenant à la commune. Le Conseil propose de les couper à la souche en laissant les souches en terre. Avant de le faire, Messieurs DALE et PEYRUS se rendront sur place pour voir le nombre d'arbres à couper.

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2018 à 20H30.

Présents : Mmes LIVENAIIS Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline, CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine, Ms CASTANET Philippe, DELNAUD Gervais, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice LEVET Daniel, LENOIR Sylvain, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Absents excusés : M. DALE Sébastien (pouvoir à Mme LIVENAIIS)

⇒ **Secrétaire de séance** : M. GAVET Jean Philippe : Approbation à l'unanimité.

⇒ **Approbation du compte-rendu du 08 Mars 2018**

M. Patrice LACOMBE souhaite apporter une précision concernant la synthèse rapportée en conseil sur la commission voirie de CAUVALDOR.

Cette précision annule et remplace celle du précédent compte rendu : « **Patrice LACOMBE a signalé à CAUVALDOR qu'aucune route n'avait été refaite à Saint-Sozy en 2017 et que le point à temps a été bien fait sur la commune de Saint Sozy. Ce qui n'a pas été forcément le cas sur l'ensemble de CAUVALDOR** ».

⇒ **Vote des comptes de gestion**

Madame le Maire précise que les comptes administratifs 2017 sont conformes aux comptes de gestion réalisés par le Trésorier.

Elle soumet donc au vote les 3 comptes de gestion :

- ↔ Compte de gestion 2017 – Budget principal : 13 POUR – 01 CONTRE (M. Philippe CASTANET)
- ↔ Compte de gestion 2017 – Service assainissement : 13 POUR – 01 CONTRE (M. Philippe CASTANET)
- ↔ Compte de gestion 2017 – Lotissement Albert Camus : 13 POUR – 01 CONTRE (M. Philippe CASTANET)

⇒ **Vote des comptes administratifs / Affectation résultats : Commune /Service Assainissement / Lotissement Albert Camus**

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2017 et affectations des résultats pour l'année 2018.

Compte administratif 2017 – Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	299 351,85 €	409 522,93 €
Investissement	1 432 960,28 €	1 445 640,54 €
Total cumulé	1 732 312,13 €	1 855 163,47 €

Compte administratif 2017 - Budget Assainissement

	Dépenses	Recettes	Solde exécution
Exploitation	98 965,20 €	133 189,96 €	34 224,76 €
Investissement	120 835,16 €	202 206,66 €	81 371,50 €
Total cumulé	219 800,36 €	335 396,62 €	115 596,26 €

Compte administratif 2017 - Budget Lotissement Albert Camus

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 124,42 €	1 246,00 €
Investissement	250 594,37 €	0,00 €
Total cumulé	253 718,79 €	1 246,00 €

Madame le Maire quitte la salle afin que Monsieur GAVET, 1er Adjoint puisse faire procéder au vote des comptes administratifs 2017.

Monsieur GAVET soumet au vote les comptes administratifs 2017 :

- ☞ Compte administratif 2017 – Budget principal : 11 POUR – 01 CONTRE (M. Philippe CASTANET)
- ☞ Compte administratif 2017 – Service assainissement : 11 POUR – 01 CONTRE (M. Philippe CASTANET)
- ☞ Compte administratif 2017 – Lotissement Albert Camus : 11 POUR – 01 CONTRE (M. Philippe CASTANET)

Madame le Maire réintègre l'assemblée et soumet au vote l'affectation des résultats des 3 comptes administratifs aux 3 budgets 2018 :

- ☞ Affectation résultat 2017 – Budget principal : 110 171,08 € : 13 POUR – 01 CONTRE (M. Philippe CASTANET)
- ☞ Affectation résultat 2017 – Service assainissement : 34 224,76 € : 13 POUR – 01 CONTRE (M. Philippe CASTANET)
- ☞ Affectation résultat 2017 – Lotissement Albert Camus : -1 878,42 € : 13 POUR – 01 CONTRE (M. Philippe CASTANET)

⇒ **Vote des budgets 2018 : Commune / Service Assainissement / Lotissement Albert Camus**

Total Budget communal 2018 : 1 934 812,21 €

	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté		110 171,08 €
Fonctionnement	390 732,08 €	280 561,00 €
Investissement – RAR 2017/solde exécution	1 040 569,34 €	1 053 249,06 €
Investissement – Nouvelles dépenses/recettes	503 510,79 €	490 831,07 €
Total cumulé	1 934 812,21 €	1 934 812,21 €

Vote du budget principal de la Commune : 13 POUR – 01 CONTRE (M. Philippe CASTANET)

Total du Budget Assainissement : 239 064,98 €

	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté		34 224,76 €
Exploitation	94 004,50 €	59 779,74 €
Investissement – RAR 2017 - Report	20 000,00 €	101 371,50 €
Investissement – Nouvelles dépenses/recettes	125 060,48 €	43 688,98 €
Total cumulé	239 064,98 €	239 064,98 €

Vote du budget service assainissement : 13 POUR – 01 CONTRE (M. Philippe CASTANET)

Total du Budget Lotissement Albert Camus : 277 878,49 €

	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté	1 872,42 €	0,00 €
Fonctionnement	18 308,82 €	20 187,24 €
Solde – report	250 594,37 €	0,00 €
Investissement – Nouvelles dépenses	7 096,88 €	257 691,25 €
Total cumulé	277 878,49 €	277 878,49 €

Vote du budget Lotissement Albert Camus :

07 POUR – 01 CONTRE (M. Philippe CASTANET) – 05 ABSTENTIONS (Mmes Eveline BOUYSSOU, Gisèle CARPENTIER, Ms Gervais DELNAUD, Daniel LEVET et Florent PEYRUS)

⇒ **Taux d'imposition 2018**

L'évolution du pourcentage d'augmentation serait donc le suivant :

	2017	Augmentation proposée	Taux 2018
Taxe d'habitation	6,54 %	3 points	6,74%
Taxe sur le foncier bâti	13,22%	2 points	13,48%
Taxe sur le foncier non bâti	140,08%	0 point	140,08%

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

⇒ **Adhésion à l'AMRF : Association des Maires ruraux de France**

Il a été proposé au conseil municipal d'adhérer à l'AMRF. Après avoir débattu sur l'intérêt de cette démarche le conseil s'est prononcé : 13 CONTRE – 01 POUR (M. Florent PEYRUS)

Pas d'adhésion donc pour cette année.

⇒ **Rapport des Commissions communales et communautaires**

- **Syndicat d'Adduction d'Eau Potable** : Alexis MAURY précise que lors de la dernière réunion, la commission a voté les comptes de résultats, qui sont bien équilibrés, et a été accompagné des visites des réseaux et ouvrages.

⇒ **Questions diverses**

Réunion du SIVU : La réunion s'est déroulée en présence des Maires du RPI, des représentants du SIVU et de l'APE.

Il a été décidé que la cuisine pour les enfants se ferait au sein de la nouvelle école. Il n'y aura donc pas de portage de repas. Les travaux d'aménagement de la cuisine d'un montant prévisionnel de 54 000 € HT seront pris en charge par le SIVU qui porte dorénavant le marché pour l'équipement de la cuisine de la nouvelle école à Saint Sozy.

Garage de la Poste :

La Poste ne souhaite plus utiliser le local garage situé derrière la Poste.

Il a décidé en conseil de prêter de façon précaire ce local à l'APE et au comité des fêtes dans l'immédiat, en précisant que cela peut être du provisoire. La Mairie reste attentive à tout autre demande d'associations ou de locataires des appartements situés au-dessus de La Poste.

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 2 mai 2018 à 20H30.

Présents : Mmes LIVENAIIS Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline,

Ms CASTANET Philippe, DELNAUD Gervais, GAVET Jean-Philippe, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Absents excusés : Mme CARPENTIER Gisèle (pouvoir à Mme BOUYSSOU), M. LACOMBE Patrice, M. LENOIR Sylvain (pouvoir à M. CASTANET)

Absente non excusée : Mme Sandrine ROUGIE

- **Secrétaire de séance** : Mme BOUYSSOU Eveline se propose : Approbation à l'unanimité.

- **Approbation du compte-rendu du 12 avril 2018**

M. Philippe CASTANET demande au nom de M. Sylvain LENOIR que son intervention, avant lecture du budget, suite à la prise de rendez-vous avec le percepteur de Martel (en remplacement de celui de Souillac en arrêt maladie) soit intégrée dans le compte-rendu comme suit :

« Intervention de Sylvain Lenoir avant lecture du budget, suite à la prise de rendez-vous avec le percepteur de Souillac :

Celui-ci après avoir étudié notre budget nous met en garde et pour lui les causes sont simples :

- ☞ *De moins en moins de recettes annoncées.*
- ☞ *Le lotissement dont les terrains restant ne se vendent pas.*
- ☞ *Le remboursement des prêts.*
- ☞ *Les intérêts sur les prêts en cours.*

En 2017, nous étions limite, mais la recette d'assainissement exceptionnelle nous a permis de nous maintenir au niveau du fonctionnement.

Conclusion :

Pour 2018, Saint-Sozy et du fait des travaux engagés, le percepteur nous conseille de faire très attention aux dépenses et de retrouver de la trésorerie par l'intermédiaire de notre patrimoine. »

Compte-rendu approuvé à l'unanimité

- **Motion pour réel partenariat avec les services de l'Etat votée et proposée par la CC CAUVALDOR**

Madame Le Maire nous informe qu'un Conseil Communautaire Exceptionnel a eu lieu le 23 avril dernier, auquel tous les Maires étaient conviés. Elle cède la parole à M. GAVET, conseiller communautaire qui fait part que lors de cette réunion, il a été expliqué les difficultés rencontrées avec les services de l'Etat pour élaborer les projets de la Communauté de Communes au niveau de l'urbanisme et de la GEMAPI notamment, alors que la CC CAUVALDOR a été citée en exemple à Paris pour l'élaboration de son PLUi-H. Il a donc été voté lors de ce conseil communautaire, et à l'unanimité des membres, une motion (extrait) comme suit :

« Les élus communautaires de CAUVALDOR, réunis en séance plénière,

- ⇒ **Demandent** l'instauration d'un véritable dialogue de confiance et d'un partenariat constructif avec les services de l'Etat. Précisent que ce partenariat devra s'appuyer sur une méthode de travail clairement définie et élaborée conjointement.
- ⇒ **Proposent, à compter du 5 mai 2018 et pour une durée indéterminée,**
 - ⇒ de fermer les bureaux de leurs collectivités
 - ⇒ d'entamer une grève administrative
 - ⇒ de ne plus participer aux réunions avec les services déconcentrés de l'Etat
 - ⇒ de ne pas participer au simulacre annoncé de concertation sur la révision à venir du PPRI
 - ⇒ de suspendre les travaux de continuité écologique, la procédure de réalisation du PLUiH
- ⇒ **Sollicitent** l'approbation de cette motion par l'ensemble des communes membres de CAUVALDOR
- ⇒ **Décident d'en** informer immédiatement les parlementaires de leur circonscription et les associations d'élus.
- ⇒ **Invitent Monsieur le Préfet, accompagné de ses services,** à assister à un conseil communautaire le 14 mai 2018
- ⇒ **Se réservent** la possibilité de mener d'autres actions à définir. »

Madame le Maire indique que cette motion doit être soumise à l'ensemble des 79 conseils municipaux de la CC CAUVALDOR avant le 4 mai. Lors du conseil communautaire du 4 mai, il sera annoncé les décisions des conseils municipaux et décidé de la suite donnée à cette opération. Si une grève administrative débute le 5 mai, une affiche sera posée sur toutes les mairies de la CC CAUVALDOR expliquant en détail les raisons de cette opération.

Madame Le Maire soumet au vote la motion : 10 POUR – 02 ABSECTIONS (Messieurs Gervais DELNAUD et Florent PEYRUS).

- **Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2eme Classe**

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, sur proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, pour l'agent technique déjà en poste et selon les normes en vigueur.

Approbation à l'unanimité.

- **Souscription d'un prêt relais pour la construction du groupe scolaire du RPI**

Madame Le Maire propose souscrire un prêt relais supplémentaire d'un montant de 500 000 € au taux de 1%, (remboursement sur 23 mois), en supplément des 350 000 € déjà contractés en prêt relais (220 000 € restent à être débloqués), afin de pallier le versement des subventions (une demande d'acompte pour chacune d'entre elles viennent d'être sollicitées) et du FCTVA. C'est une anticipation en prévision du paiement des différentes factures.

Madame Le Maire soumet au vote : Approbation à l'unanimité.

- **Résiliation du marché Lot N°13 « Cuisine » - Construction groupe scolaire avec ALBAREIL**

Comme annoncé lors du dernier conseil, les repas seront confectionnés à l'Ecole. Le SIVU ayant pris en charge la construction d'une cuisine avec l'achat du matériel nécessaire ; le lot N°13 (équipement pour le portage de repas) d'un montant de 14 917 € HT contracté par la commune doit être résilié.

Madame Le Maire soumet au vote : Approbation à l'unanimité.

- **Nouvelles obligations fixées par le règlement général sur la protection des données (RGPD).**

La loi qui sera mise en application à partir du 25 Mai 2018 oblige les mairies à nommer un délégué pour la gestion et la protection des données des administrés.

Madame Le Maire propose de confier cette tâche au Centre de Gestion pour un coût de 275 € pour la mise en place, ensuite un abonnement annuel de 390 €.

Madame Le Maire soumet au vote : Approbation à l'unanimité.

- **Logement communal vacant**

Madame Vanessa LARQUEMIN ayant donné son congé du logement situé au 1er étage de la maison située Rue du Docteur GOUYGOU, Monsieur Joris ROLLAND s'est porté candidat pour le reprendre pour un loyer mensuel de : 301,53 €.

Madame Le Maire soumet au vote : 10 POUR – 01 ABSTENTION (M. Alexis MAURY).

- **Rapport des commissions communales, syndicales et communautaires**

SIVU – (rapporteur Monsieur Florent PEYRUS)

Le SIVU a contracté un emprunt d'environ 72 000 € sur 7 ans à un taux très réduit (inférieur à 1%) pour financer l'achat du matériel pour la Cuisine du groupe scolaire du RPI. Le paiement sera réparti à l'élève par commune.

Le prix du repas a été fixé. Dès la rentrée 2018, il sera de 3,00 €/enfant au lieu de 2,70 € actuellement.

URBANISME (rapporteur - Monsieur Jean-Philippe GAVET)

Une réunion a eu lieu à Vayrac où étaient invités les Maires ou leurs représentants et les secrétaires de Mairie afin de présenter la nouvelle répartition des communes de la CC CAUVALDOR entre les 4 instructeurs, pour procéder à l'instruction des actes d'urbanisme. Pour Saint-Sozy, l'instructrice ne change pas : Madame Sandrine BELMONT.

BANQUE DE FRANCE (rapporteur - Monsieur Jean-Philippe GAVET)

La réunion était à GRAMAT. L'organisme a expliqué les différentes possibilités et démarches que les mairies peuvent faire pour aider les administrés en difficultés financières. En cas de difficultés et pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous prendre rendez-vous à la Mairie auprès de M. GAVET.

- **Questions diverses**

- ⤴ La mairie a acheté une coupe pour le tournoi de foot organisé par VALROC.
- ⤴ Un nouveau Sous-Préfet a été nommé : Monsieur Jean-Luc TAREGA.
- ⤴ Rappel de la cérémonie Armistice du 8 Mai.
 - 11h00 Place de Meyronne et Monument aux morts de Meyronne
 - 11h30 Monument aux morts des Glacys – Saint-Sozy
 - 11h45 Monument aux morts des Combelles – Saint-Sozy
 - 12h00 Monument aux morts – Place des Marronniers – Saint-SozyCes cérémonies seront suivies d'un vin d'honneur offert par la commune de SAINT-SOZY, à la salle des fêtes de Saint-Sozy.
- ⤴ Les drapeaux de la Mairie vont être remplacés et quelques-uns des monuments aux Morts. Un nouveau drapeau va compléter ceux déjà existants : Il s'agit du drapeau Occitanie. Après avoir contacté divers fournisseurs, une économie de 86.00 € a pu être réalisée.
- ⤴ La CC CAUVALDOR sollicite la participation d'un membre du Conseil Municipal pour faire partie d'un groupe de travail intitulé : Projet Alimentaire Territorial. Pour une alimentation durable, locale et de qualité. Monsieur Florent PEYRUS a été nommé à la majorité.
- ⤴ La mairie sera fermée pour cause de congés de Mme Sylvie HECQUET, du mercredi 9 mai, à 18h15 au lundi 28 Mai 2018 à 9h00. Aucune permanence ne sera assurée. Pour toute urgence, se rapprocher de Madame le Maire ou de ses adjoints.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 JUIN 2018 - 20h30

Présents : Mmes LIVENAIIS Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline, ROUGIE Sandrine.

Mrs CASTANET Philippe, DELNAUD Gervais, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice, LENOIR Sylvain, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Absents excusés : Mme CARPENTIER Gisèle, M. DALE Sébastien,

Secrétaire de séance : Nadine BELAIR est désignée à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du 2 mai 2018

Il est précisé que le « SIVU emprunte 75 000 € TTC pour l'équipement d'une cuisine » et non la construction d'une cuisine.

→ ***Compte-rendu adopté à l'unanimité.***

2. Débats PADD – PLUiH

Présentation par M. Frédéric JAUFFRED, Directeur de l'Aménagement de l'Espace de CAUVALDOR

Ce plan est commun aux 79 communes de CAUVALDOR et a été établi petit à petit par les élus. Il porte sur les 5 axes suivants :

Axe 1 : Définir une politique de l'habitat garantissant un accès au logement pour tous et s'inscrivant dans une logique de développement résidentiel harmonieux.

Axe 2 : Développer l'emploi en milieu rural et renforcer les pôles économiques stratégiques du territoire.

Axe 3 : Soutenir l'économie agricole et forestière, préserver les ressources naturelles.

Axe 4 : Promouvoir un territoire des proximités, connecté aux réseaux de communication, favorable au bien-être des populations.

Axe 5 : Valoriser la qualité des paysages et des patrimoines pour améliorer l'attractivité du territoire.

Un débat est ouvert où certains points sont soulevés comme :

- L'axe 1 est difficile à régler, exemple à Souillac où il y a un manque d'espace et de parking. Difficultés pour réhabiliter les centres villes.
- Il faut des perspectives d'avenir et de formation pour les enfants.
- La zone d'activités de Cressensac est relancée.
- Impossible dans un PLUiH de réglementer la taille des industries qui dépend du code de l'environnement.

→ **Le projet de PADD du PLUI-H a donc été débattu et est approuvé à l'unanimité.**

Le bureau d'étude rencontrera les élus du conseil municipal le 20 juin 2018 à 17 h 30 pour travailler sur le dossier.

3. **Tarifs et règlement assainissement**

La commission assainissement s'est réunie deux fois. Il s'agit de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et de réviser les tarifs. Nous sommes partis sur le bilan du SYDED qui nous a fourni un modèle de règlement et un simulateur de tarifs. Nous avons 266 abonnés en 2016 et 90 % des habitants consomment moins de 120 m³ d'eau par an.

Il est proposé de ramener la partie fixe de 110 €/an à **80 €/an** et de passer la partie mobile à **1,02 € le m³**. S'ajoutera à ces sommes une taxe obligatoire, comme chaque année fixée par l'agence de l'eau. Les frais de raccordement restent à **1 000 €**.

Après débats soulevés par Monsieur Daniel LEVET concernant certains articles du règlement travaillés en commission assainissement, Madame le Maire propose d'ajourner le règlement et de soumettre au vote les tarifs présentés ci-dessus, au vu du besoin en trésorerie de la commune (en raison des travaux de l'école) incluant dans la délibération les clauses suivantes :

« Si l'abonné est alimenté en eau totalement ou partiellement à partir d'un puits ou d'une autre source (récupération d'eau de pluie...) qui ne dépend pas d'un service public, il est tenu d'en faire la déclaration en mairie. Dans ce cas, la redevance d'assainissement collectif applicable à ses rejets est calculée dans les conditions fixées comme suit :

Les volumes d'eau prélevés pour l'alimentation totale ou partielle de l'immeuble sur une source ne relevant pas d'un service public sont pris en compte pour le calcul de la portion variable de la redevance d'assainissement collectif, dès lors que leur usage génère le rejet d'eaux usées dans le réseau (CGCT, art. R2224-19-4, al. 2). Les volumes d'eau concernés sont calculés selon le cas, soit par mesure directe, soit par le biais d'une évaluation :

- **Mesure du volume d'eau par compteur** : Le volume d'eau consommé ne peut être déterminé par mesure directe que si la source est équipée de dispositifs de comptage posés par un entrepreneur agréé, et entretenus aux frais de l'usager. Un relevé annuel sera réalisé par un agent de la collectivité.
- **Évaluation par défaut du volume d'eau prélevé** : Le volume d'eau prélevé pour alimenter l'immeuble fait l'objet d'une évaluation chaque fois qu'aucune mesure directe fiable ne peut être obtenue c'est-à-dire en l'absence de tout dispositif de comptage, de justification de la conformité des dispositifs installés, ou de transmission des relevés. Un forfait minimum de 20m³ par personne vivant au foyer et par an sera appliqué. Pour les hôtels et hébergements locatifs, un forfait de 40m³ (2 personnes x20m³), sera appliqué par chambre.

La commune se réserve le droit de vérifier à tout moment l'utilisation des sources d'alimentation privées.

En cas de difficultés financières, l'abonné est invité à en faire part à la collectivité sans délai. Différentes solutions pourront lui être proposées après étude de sa situation et dans le respect des textes en vigueur relatifs à la lutte contre l'exclusion : règlements échelonnés dans le temps (dans des limites acceptables par l'exploitant), recours aux dispositifs d'aide aux plus démunis (fonds de solidarité pour le logement).

En cas d'erreur dans la facturation, l'abonné peut bénéficier après étude des circonstances :

- d'un paiement échelonné si la facture a été sous-estimée,
- d'un remboursement ou d'un avoir, à son choix, si la facture a été surestimée.

En cas de non-paiement : Dans un délai de 3 mois à compter de la réception de votre facture, après l'envoi d'une lettre de rappel, l'exploitant poursuit le règlement des factures par toutes voies de droit.

Écrêtement en cas de fuite après compteur : Pour les locaux d'habitation, lorsque vous avez bénéficié d'un écrêtement de votre facture d'eau potable suite à une fuite d'eau sur la canalisation après compteur, le volume facturé au titre de l'assainissement est la moyenne des volumes relevés des dernières années disponibles (3 maximum).

Les cas d'exonération : Sans objet.

Le contentieux de la facturation : Le contentieux de la facturation est du ressort de la juridiction civile. »

→ **Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.**

4. **Vente immobilière et désaffectation du bâtiment**

Proposition de mise en vente de la Maison (constituée de deux appartements) située rue du Dr Gouygou pour un montant de 100 000 € TTC et également de procéder à la désaffectation du bâtiment (puisque ancienne crèche auparavant). Il est précisé que les deux locataires sont prioritaires pour l'achat. L'intention de vendre leur sera notifiée.

→ **Proposition adoptée à l'unanimité.**

5. Modification des statuts de la FDEL

La FDEL demande d'approuver les nouveaux statuts

→ *A la majorité (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 1 Florent PEYRUS)*

6. Motion de santé concernant l'hôpital de Gramat

Motion pour un maintien de l'hôpital.

Adopté à l'unanimité.

7. Rapports des commissions communales, syndicales et intercommunales

« **Environnement CAUVALDOR** » : Mme KOWALIK a démissionné de la présidence de la commission Environnement du pôle MPSR de CAUVALDOR. Elle est remplacée par M. Alain LONGE de Meyronne et Mme Fabienne CASTAGNE de Mayrac.

8. Questions diverses

- PAT (Projet Alimentation du Territoire) 1ère réunion de présentation
- Comité des Fêtes : ouverture et fermeture des compteurs EDF. Mme le Maire réunira les associations et les commerçants afin d'étudier avec eux la solution la moins coûteuse et la plus simple.
- Recensement au mois de janvier 2019 : Coordinateur Nadine BELAIR et agent recenseur Annick NARDO
- Proposition de retirer les deux parterres de fleurs devant la poste. Accepté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JUILLET 2018 - 20h30

Présents : Mmes LIVENAIIS Magali, CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine.

Mrs CASTANET Philippe, DALE Sébastien, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice, LENOIR Sylvain, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Absents excusés : Mmes BELAIR Nadine (pouvoir à M. GAVET Jean-Philippe), BOUYSSOU Eveline (pouvoir à Mme CARPENTIER Gisèle), M. DELNAUD Gervais (pouvoir à M. LEVET Daniel),

Secrétaire de séance : M. Alexis MAURY est désigné à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du 6 juin 2018

→ *Compte-rendu adopté à l'unanimité.*

2. Vente du Lot N° 10 au Lotissement Albert Camus

Un couple a mis une option sur le lot n°10 (848m²) qu'il souhaite acquérir, soit un montant de 19 504 €. Madame le Maire propose de procéder à la signature des actes notariés.

→ *Approuvé à l'unanimité.*

3. Avenants au marché Construction groupe scolaire

La réception de chantier est prévue le 1er août 2018. L'ensemble des entreprises sont dans les délais d'exécution des travaux. Par rapport au montant initial du marché, le montant des avenants s'élève à 2 818,60 € supplémentaires, soit 0,228 % de plus. Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser les avenants correspondants.

→ *Approuvé à l'unanimité.*

Par ailleurs, il a été évoqué également :

L'entreprise PAULO LIBET (QUALI PROPLETE) à Souillac a été contactée pour le nettoyage à effectuer en fin de chantier.

Le déménagement du matériel scolaire est prévu la dernière semaine d'août.

Une visite sera organisée pour les parents d'élèves et la population de 9h30 à 12h30 le samedi 1er septembre 2018.

Il est prévu la pose d'un grillage sur le mur, limite de propriété, de Monsieur Bernard JARGEAC en accord avec la commune. Monsieur JARGEAC s'est engagé par écrit auprès de l'architecte. Un accord écrit avec la commune sera également établi.

4. Acquisition et vente foncière – Régularisation Chemin du Port – Acceptation du bornage

Madame le Maire présente l'état parcellaire (changement et échange entre les propriétaires des parcelles riveraines : M. Daniel LEVET et M. et Mme ALLAIN) et cession à Mme Catherine VALET pour un montant de 7 € le m²). Ce bornage était nécessaire afin d'effectuer un alignement sur la parcelle de la nouvelle école et faciliter l'accès. La commune prend en charge les frais d'actes notariés pour les échanges de parcelles.

Madame le Maire propose de procéder à l'acceptation du bornage et de signer les actes notariés dans ce sens.

→ ***Monsieur Daniel LEVET ne prenant part au vote : soit 12 VOIX POUR***

5. Instauration du droit de préemption sur les commerces

Madame le Maire propose à l'assemblée d'instaurer le droit de préemption sur les fonds de commerce sur l'ensemble du périmètre de la commune. Avant procéder à l'instauration, il convient de saisir la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers, en leur présentant le projet de délibération. Ces dernières ont un délai de 2 mois pour donner leur avis.

Après débats, Madame le Maire soumet au vote le périmètre qui sera proposé aux chambres consulaires :

→ ***13 POUR - 1 ABSTENTION (Monsieur Alexis MAURY)***

6. Motion de soutien aux agences de l'eau proposée par la CC CAUVALDOR

Madame le Maire nous informe que l'Agence de l'Eau a saisi chaque commune pour voter une motion en soutien aux Agences de l'Eau :

- Réduction inquiétante de leurs ressources financières (- 20%)
- Risque de baisse des subventions aux collectivités locales
- Réduction des effectifs

→ ***Approbation à l'unanimité***

7. Logements communaux vacants

Madame le Maire informe que le locataire a quitté le logement (Maison Delbreil) rue du Four. Un état des lieux a été effectué. Une étude de réhabilitation de l'immeuble est en cours en partenariat avec QUERCY ENERGIES.

Quelques légers travaux sont effectués avant la nouvelle mise en location.

L'appartement (2eme étage) de la Poste sera vacant mi- août.

8. Rapports des commissions communales, syndicales et intercommunales

- CAUVALDOR EXPANSION (rapporteur : Sylvain LENOIR) : Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des commerçants, artisans, professions libérales et agriculteurs de la commune.

Monsieur LENOIR indique une certaine difficulté de communication entre les communes et les intervenants de la structure.

- COMMISSION SPORT (rapporteur : Philippe CASTANET) Peu de participants

La fête des Sports aura lieu à Martel le 08 septembre 2018.

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE (rapporteur : Jean- Philippe GAVET) - 50 points à l'ordre du jour (fastidieux)
- FPIC en augmentation
- Une étude est lancée en vue de prendre la compétence Jeunesse par CAUVALDOR

9. Questions diverses

- Voirie : réfection des routes de Gabales, Gaudelle et Touchy
- Cérémonie de commémoration du 22 juillet 2018 : 11h00 aux Combelles – 11h15 au Glacis et 11h30 à Meyronne (route départementale). Vin d'honneur offert par la commune de Meyronne.
- Le SYDED nous fait par du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consultable en mairie.
- Mise à jour du nom des rues : celles- ci ont été intégrées au cadastre cette semaine par le service compétent.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 SEPTEMBRE 2018 - 20h30

Présents : Mmes LIVENAIIS Magali, BELAIR Nadine CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine.

Mrs CASTANET Philippe, DALE Sébastien, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice, LENOIR Sylvain, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Absents excusés : BOUYSSOU Eveline (pouvoir à Mme CARPENTIER Gisèle), M. DELNAUD Gervais (pouvoir à M. LEVET Daniel),

Secrétaire de séance : Nadine BELAIR est désignée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 12 juillet 2018 : *Adopté à l'unanimité.*

Création d'un poste d'adjoint technique

L'agent d'entretien de la commune, à 7 heures hebdomadaires, était mise à disposition à raison de 5 heures hebdomadaires au SIVU L'Age Tendre pour faire le ménage à l'école depuis quelques années.

En raison de l'ouverture du groupe scolaire à St Sozy depuis le 1er septembre 2018, l'ensemble des agents communaux du RPI qui étaient mis à disposition du SIVU par les communes, depuis quelques années, a été transféré au SIVU.

Ainsi, afin de garder un temps ménage pour la mairie et pour la salle des fêtes, il convient de créer un nouveau poste d'adjoint technique pour ce même agent, à raison de 2 heures hebdomadaires. Une fois celui-ci ouvert et les formalités administratives effectuées auprès du CDG, le poste à 7 heures hebdomadaires sera fermé.

→ Adopté à l'unanimité.

Instauration du droit de préemption sur les fonds de commerce sur la commune de Saint-Sozy

La CCI du Lot et la Chambre des Métiers ont été saisies afin d'instaurer le droit de préemption sur les fonds de commerce sur l'ensemble de la commune de Saint-Sozy. Ces chambres consulaires ayant émis un avis favorable, il convient d'instaurer ce droit de préemption par délibération.

→ *Adopté à l'unanimité.*

Ventes immobilières

- M. HOYEZ met une option sur le lot N° 5 du lotissement (945 m²). Le lot n°10 quant à lui redevient disponible, les éventuels acquéreurs s'étant désistés.

→ *Adopté à l'unanimité.*

- Vente d'un bien rue du Dr Gouygou pour un montant de 100 000 € TTC : la vente a été proposée aux locataires. M. et Mme ROLAND Pascal se sont prononcés favorablement pour acheter ce bien.

Le cabinet Aterplo de Brive a fait le diagnostic : pas de termites, un capricorne dans l'appentis, aucune contrainte pour la mairie

Le diagnostic est valable 6 mois et comporte une clause permettant de refaire gratuitement une fois le diagnostic si le bien n'est pas vendu.

→ *Adopté à l'unanimité.*

- Maison DELBREIL : devis réparation d'un montant de 300 €. En attente de location.
- Un logement est à louer au-dessus de la poste.

Rapports des commissions communales, syndicales et intercommunales :

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable :

➤ Validation des entreprises retenues pour la réduction des fuites. La SARL Brousse a été retenue pour un devis de 317 803 € HT

➤ Bornage du château d'eau : Il se fera. La mairie doit refaire le chemin. Le syndicat se charge de faire faire un devis pour la clôture et la réfection du chemin.

CC CAUVALDOR

Commission Sports : Gymnase : Les attributions ont été faites. L'école est prioritaire. Les enseignantes choisiront les plages horaires.

La CLECT (Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées) : Validation du processus d'attribution compensatoire CIAS de Gramat et Souillac.

SIVU : Réunion des maires, des adjoints et du SIVU. Les maires siégeront au SIVU pour prendre certaines décisions. Le SIVU doit faire de nouveaux statuts ainsi qu'un règlement intérieur.

- Le fonctionnement du RPI est à la charge du SIVU
- Le bâtiment est à la charge de la mairie de Saint-Sozy
- Les cantonniers de Saint-Sozy s'occuperont de l'entretien du bâtiment et tondront la pelouse
- Le SIVU réglera l'eau et l'électricité et toutes les charges locatives inhérentes au bâtiment

Travaux école :

- Les stores du dortoir vont être changés et remplacés par des rideaux occultant. Les stores seront transférés dans la classe de maternelle (GS-CP) qui n'en possèdent pas alors qu'ils sont nécessaires
- Un portillon sera installé derrière l'école
- L'architecte doit régler le problème de la castine : un devis pour poser de l'enrobé est en cours.

Utilisation de la cantine de l'ancienne école :

Certaines associations sportives souhaitent occuper la cantine de l'ancienne école après les épreuves sportives qui se déroulent sur le stade.

Après de longs débats, il est soumis au vote cette proposition pour un accord de principe : 13 POUR – 01 CONTRE (Sylvain LENOIR)
Cependant, une convention sera proposée à chaque association. Avant de la proposer aux associations utilisatrices, une convention sera élaborée en interne.

Questions diverses :

- Réfection d'un muret chemin du buis : Devis de l'APIE : 2500 €. Quelques élus iront voir sur place.
- Cérémonie du 11 novembre : Une expo sera organisée par le pôle de Martel-Payrac-Souillac-Rocamadour de CAUVALDOR. CAUVALDOR demande à ce que chaque commune verse une subvention à la FNACA, qui coorganise l'exposition. Les anciens combattants de Saint-Sozy feront imprimer un livret et demande à la mairie une subvention. Une réunion de travail ayant lieu le 13 septembre à laquelle Madame le Maire assistera, ce sujet sera rediscuté lors du prochain conseil municipal.
- Voirie CAUVALDOR : Proposition de routes à refaire pour 2019
- Une partie des WC de la salle des fêtes a été refaite cet été par les entreprises LACOMBE et PICOULET
- PCS : Réunion publique le 25 septembre 2018 à 18 h
- La voiture épave à la lagune sera enlevée prochainement
- Rencontre avec le foot :
 - la tonte et le traçage du terrain seront désormais effectués par les cantonniers de St Sozy
 - les associations utilisatrices des vestiaires devront les laisser propres après utilisation
 - les caillebotis du vestiaire sont à vérifier et radiateur qui ne fonctionne pas
 - demande de salle pour faire goûter les enfants : prêt du préau de l'ancienne école
 - filets à réparer
 - concernant le problème de l'éclairage qui lâche faute de puissance suffisante au bout d'un certain temps : un devis sera demandé à ENEDIS pour installer le tarif jaune

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 OCTOBRE 2018 - 20h30

Présents : Mmes Magali LIVENNAIS, Nadine BELAIR, Gisèle CARPENTIER.

Mrs Philippe CASTANET, Jean-Philippe GAVET, Patrice LACOMBE, Alexis MAURY, Florent PEYRUS.

Absents excusés : Mme Eveline BOUYSSOU (pouvoir à Mme Gisèle CARPENTIER), M. Sébastien DALE (pouvoir à Magali LIVENNAIS), M. Gervais DELNAUD, M. Sylvain LENOIR (pouvoir à M. Philippe CASTANET),.

Absents non excusés : Mme Sandrine ROUGIE, M. Daniel LEVET,

Secrétaire de séance : Nadine BELAIR est désignée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 06 septembre 2018 : adopté à l'unanimité.

Budget annexe lotissement : décision modificative budgétaire :

Afin de pouvoir des frais d'enregistrement aux hypothèques de la modification n°1 du règlement du lotissement effectuée en 2015, pour un montant de 1 000 €. Il s'agit d'une ligne budgétaire.

Bien sans maître :

Terrain au mas de St Sol : La mairie récupère cette parcelle n°D 428 qui n'a plus de propriétaire depuis plus de 30 ans.

→ *Adopté à l'unanimité*

Approbation des statuts de la communauté de communes CAUVALDOR :

CAUVALDOR ayant la volonté de mettre en place un PAT, certains élus du conseil municipal s'étonnent que l'agriculture ne soit pas appréhendée dans ses statuts.

Madame le Maire propose que cette phrase soit intégrée dans la délibération d'approbation des statuts et soumet au vote les statuts présentés.

→ *Statuts adoptés à la majorité* (Pour :10 – Contre : 01 (Florent PEYRUS) Abstention :0)

Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CC CAUVALDOR

→ *Adopté à l'unanimité*

Approbation RPOS assainissement 2017 établi par le SYDED

→ *Adopté à l'unanimité*

Subvention FNACA pour la commémoration du 11 novembre 2018 en partenariat avec CAUVALDOR :

Proposition d'attribuer 150 € (comme les communes voisines).

Un livret a été réalisé par Messieurs Michel DELMAS et et Michel GRANDOU sur les soldats de St Sozy morts au combat. Ce livret sera consultable sur le site internet de la mairie de Saint-Sozy et imprimé gratuitement en mairie à la demande.

→ *Adopté à l'unanimité*

Présentation de la pré-étude réalisée par le SYDED sur la révision du schéma communal d'assainissement :

Monsieur Jean Philippe GAVET présente l'étude.

Souscription licence autorisation copies internes professionnelles : Point ajourné

Logements vacants :

Le logement au-dessus de la poste a été attribué pour raison d'urgence sociale depuis le 29 septembre 2018

Le logement au-dessus du cabinet d'architecte a été attribué pour un loyer de 290.92 €

→ *Adopté à l'unanimité*

Installation Wi-Fi public : Lot numérique :

Proposition d'installer une borne wifi publique gratuitement. La borne sera intégralement prise en charge par le syndicat. Par contre, la commune s'engage à régler un abonnement de 315,72 € TTC par an pendant 4 ans.

→ *Adopté à la majorité* (Pour : 09 – Contre : 01 (Florent PEYRUS) Abstention : 1 (Patrice LACOMBE)

Rapport des commissions communales, syndicales et communautaires :

- **Syndicat de l'eau :** Philippe CASTANET remet en séance un document « l'infeau » du syndicat de la moyenne vallée de la Dordogne. Ce document sera annexé au prochain bulletin municipal.
- **Commission PAT (Projet Alimentaire Territorial) de CAUVALDOR :** Un bilan de l'agriculture a été fait par un stagiaire, certains élus souhaiteraient qu'une embauche soit faite pour s'occuper de ce dossier. Cauvaldor serait d'accord pour faire des réserves foncières pour attribuer des terrains aux jeunes agriculteurs.

Questions diverses :

École :

- Les cours seront goudronnées pour remplacer la castine. Le devis est de 9 800 € HT. Les travaux seront faits avant l'inauguration.
- Remplacement de trois rideaux du dortoir et pose de deux stores à l'extrémité de l'école maternelle.
- Pose d'un portillon

L'inauguration aura lieu le vendredi 26 octobre 2018 à 17 h 30. Le pot aura lieu à la salle des fêtes. Les habitants de St Sozy y sont conviés. Une invitation leur sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Stade :

- Martel donne 4 projecteurs. Le Maire de Martel doit faire un courrier dans ce sens et St Sozy y répondra favorablement
- Le raccordement : ENEDIS doit nous faire une proposition de devis. Pour un compteur tarif jaune le devis est de 1 863,28 TTC. Les travaux démarreraient 14 semaines après acceptation des devis.
- Remplacement des 5 compteurs électriques : 826 € HT

Panneaux publicitaires : La loi interdit tous panneaux publicitaires à partir du 26/10/2018 minuit en agglomération et hors agglomération, que ce soit sur le domaine public ou privé. Pour toute pose d'enseigne, une demande doit être effectuée auprès de la mairie qui transmet à la Préfecture.

Mur derrière chez Mme AUBRIOT : Les cantonniers s'en occuperont cet hiver.

Cheminement mode doux : 2 projets, l'étude a été faite, coûts estimatifs :

- 1^{er} chemin 156 271 € HT
- 2^{ème} chemin 84 760 € HT

Achat d'une bétonnière électrique pour les divers travaux de maçonnerie : accord à l'unanimité

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018 - 20h30

Présents : Mmes LIVENAI Magali, BOUYSSOU Eveline, BELAIR Nadine, CARPENTIER Gisele, ROUGIE Sandrine, Mrs CASTANET Philippe, DALE Sébastien, GAVET Jean-Philippe, LENOIR Sylvain, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent, M. DELNAUD Gervais

Absents excusés : M. LACOMBE Patrice

Observation : Ont décidé de ne pas prendre part à l'ensemble des votes de la séance du conseil :

Mme ROUGIE Sandrine, M. LEVET Daniel, M. PEYRUS Florent, M. CASTANET Philippe

Le vote à l'unanimité sera donc composé de 9 voix.

Secrétaire de séance : M. Jean Philippe GAVET est désigné à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 04 octobre 2018

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

1. Tarif 2019

LOYERS

Indice Référence Loyer : 1er trimestre 2017 était de 125,90 et au 1er trimestre 2018 est de 127,22 soit +1.32% d'augmentation)

	<u>Tarifs 2018</u>	<u>PROPOSITIONS 2019</u>
*APPART. MAISON DELBREIL	290,92 € (aug au 01/01/18)	294.76€
*APPART ANCIENNE CRECHE	393,52 € (aug au 01/01/18)	398.71€
*APPART. 10 RUE DR GOUYGOU	301,53 € (aug au 01/01/18)	305.51€
*LOGT. LA POSTE 2ème Etage	311,92 € (aug au 01/01/18)	316.04€
*LOGT. LA POSTE 1	321.63 € (aug au 01/01/18)	325.87€
*LOGT ECOLE HAUT	362.54 € (aug au 01/01/18)	367.32€
*LOCAL JAMME	151.08 € (aug au 01/01/18)	153.07€
*LOCATION GABALES	150,00 €	150.00€
*BUREAU LA POSTE (ANNUEL)	Fixé avec la POSTE	

Location salle des fêtes

*Associations : 20.00 Euros/manifestation lucrative		20.00€
*Associations hors Commune :	100.00 Euros/manifestation lucrative	100.00€
*Particuliers hors Commune :	150.00 Euros	150.00€
*Particuliers Commune :	70.00 Euros	70.00€
*Caution pour particuliers uniquement :	200.00 Euros	200.00€

CIMETIERE

*Tombe :	60.00 Euros (depuis le 01/01/2018)	70.00 € l'emplacement
*Utilisation caveau communal :	30.00 Euros /mois (max de 4 mois)	30.00€/mois
(Depuis le 01/01/2016)	7.00 Euros / jour au-delà les 4 mois	7.00€/jour
*COLOMBARIUM	410.00 Euros (depuis le 01/01/2018)	410.00€
PERMISSION VOIRIE – EMPRISE VOIE PUBLIQUE : 6 €/M2 depuis 01/01/04		6.00€

→ **Approuvé à l'unanimité.**

2. Décision modificative Budgets Principal et Annexe

Madame le Maire informe l'assemblée que le poste correspondant aux échéances d'emprunt n'est pas suffisant et qu'il convient de l'augmenter d'un montant de 29 280,98 € en prenant sur le poste FCTVA.

→ **Approuvée à l'unanimité.**

Mise aux normes de la salle des fêtes : sollicitation des finances auprès du Conseil Département du Lot

Madame le Maire propose au conseil de solliciter les aides financières auprès du Département afin de poursuivre le montage du dossier de mise en conformité de la salle des fêtes. Cette aide devrait représenter environ 10% du montant total des travaux.

→ **Approuvé à l'unanimité.**

Constitution des commissions de contrôle - réforme de la gestion des listes électorales

La réforme de la gestion des listes élections impose la constitution de commissions de contrôle permettant notamment de vérifier si la liste proposée par la commune a bien été effectuée dans l'ordre demandé.

Un membre du conseil municipal doit être désigné pour effectuer cette tâche, et ce dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Les adjoints ne peuvent pas être désignés.

Madame Nadine BELAIR est donc la première dans l'ordre du tableau qui accepte de réaliser cette mission.

Recensement 2019

Pendant un mois, entre le 16 janvier et le 17 février 2019, l'ensemble des administrés de la commune vont participer au recensement 2019. Le référent communal coordonnateur qui a été désignée est Madame Nadine BELAIR. Les deux agents recenseurs qui ont été désignés pour passer dans chaque foyer de la commune, et qui ont accepté cette mission sont : Mme Chantal GOUBEAU et Mme Annick NARDO

La commune percevra une dotation de 1 032 € pour effectuer ce recensement. Ainsi, il est proposé de répartir cette somme entre les deux agents recenseurs qui effectueront cette mission.

Afin de prendre en compte les frais inhérents aux nombreux déplacements qu'elles devront effectuer, Mme Le Maire propose d'augmenter cette somme de 168€, soit un montant total de 1 200€ nets, soit 600 € nets pour chaque agent.

→ **Proposition approuvée à l'unanimité.**

➤ **Rapport Commissions Communales, Syndicales et Communautaires**

• **CAUVALDOR : Commission Petite enfance : Rapporteur : Sandrine ROUGIE**

Elle rend compte d'une réunion ayant eu lieu dernièrement et a permis de débattre sur la position de CAUVALDOR vis-à-vis de la prise de la compétence totale ou partielle.

Aucun vote n'a été prononcé.

Une réunion bilan sur le contrat jeunesse avec la CAF et les 5 Maires du RPI et le Maire de Baladou, signataires du contrat aura lieu mi-décembre pour faire le point.

Le plan « Mercredi » devrait voir le jour. Ce plan permettrait de financer des activités du mercredi matin, matinée laissée vacante par l'arrêt du temps périscolaire.

Le financement devrait être porté par une collectivité (exemples : SIVU, ...)

Pas de vote et de position actés pour l'instant.

- **CAUVALDOR : Commission Finances - Rapporteur M. LEVET Daniel**

La commission s'est réunie afin de réaliser un bilan de l'année écoulée. Tout est conforme au prévisionnel.

Une réunion d'informations à destination des communes est programmée le jeudi 06/12 à Creysse pour présenter les évolutions du FPIC et la notion d'effort fiscal, avec les conseils municipaux de Creysse, Lacave, Meyronne, Mayrac, St Sozy

- **CAUVALDOR : Commission Santé Solidarité - Rapporteur : Jean- Philippe GAVET**

Le CIAS souhaite mettre en place et proposer sur CAUVALDOR une mutuelle communautaire. Une réunion programmée ce mois-ci a permis à la commission Santé d'entendre les propositions (financières et de prise en charge des remboursements) de trois d'entre elles. Une synthèse sera faite au CIAS afin de qu'il choisisse l'une d'entre elles.

- Réunion d'arrondissement – GOURDON - Rapporteur : Jean- Philippe GAVET

Une réunion mise en place par M. le Sous-Préfet s'est déroulé à GOURDON. Points notamment abordés :

- Répartition de la DETR

- Besoin important dans les CDIS : les sapeurs-pompiers volontaires viennent cruellement à manquer

- Fêtes et manifestations : les gendarmes rappellent de bien prendre contact avec eux bien en amont des manifestations communales (environ 1 mois 1/2 avant) afin d'assurer une bonne gestion

- L'ambrosie : un référent par commune est fortement souhaitable afin de recenser la présence de cette plante invasive et donner les premiers conseils de gestion.

- Le frelon asiatique : les nids observables en hiver (très fréquents dans les milieux humides) ne sont pas forcément à détruire. Ils ne sont pas réutilisés l'année suivante par les reines.

Leurs activités reprennent au printemps où plus de vigilance est requise

- Présentation de l'association FEP : Femme Egalité Parité

- **Réunion PLUIH**

Une réunion en Mairie proposée à l'ensemble du conseil municipal, le 20 novembre par la Direction Aménagement de l'Espace de CAUVALDOR, sans la présence du bureau d'études mandaté, a permis de faire le point sur les propositions du zonage du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Présentation de la proposition de zonage : Celui-ci n'est pas acceptable en l'état. Le travail émanant du PLU réalisé sur la commune et les propositions du conseil municipal n'ont pas été respectées.

La réunion du 20/11 a permis de reformuler nos demandes et la municipalité rejette pour l'instant les propositions du bureau d'études.

- **Assainissement :**

Suite à la présentation du rapport du SYDED au dernier conseil municipal, il a été décidé d'affiner les propositions formulées. La Mairie étudie les pistes d'amélioration de la situation.

➤ **Questions diverses**

• Lotissement : la vente de terrain au lotissement ne se fera pas, l'éventuel acquéreur ne donnant pas suite.

• Courrier de l'Association de la Vallée des Rocs : L'association demande au conseil la possibilité d'occuper une partie de l'ancienne école afin d'y déplacer la bibliothèque, actuellement difficile d'accès et manquant de place.

Le conseil va étudier la proposition mais souhaite aussi étendre l'accès aux autres associations. Une concertation commune va se mettre en place rapidement avec tous les acteurs ayant un projet, avec l'organisation d'une réunion avec l'ensemble des associations de la commune.

• La borne WIFI est installée à la Mairie. Elle permet de desservir en accès internet gratuit la place des marronniers, et la salle des fêtes.

• Un conseil d'école extraordinaire est prévu le 18 décembre 2018 pour définir les modalités d'accueil des enfants.

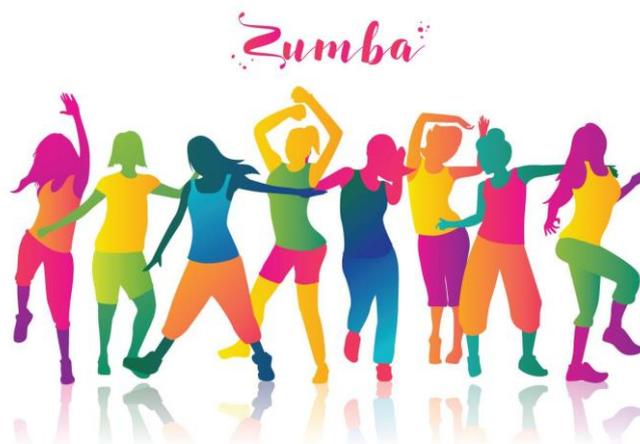
La Vie dans la Commune

Soirée Théâtre Jeunes à St-Sozy : « Ah là là quelle histoire ! »



Nouvel atelier à « La Vallée des Rocs »

Le jeudi de 18h45 à 19h45



Salle des fêtes de St-Sozy.

Dans le cadre de l'atelier gymnastique la Vallée des Rocs propose une heure consacrée à une chorégraphie pour développer notre sens artistique et pour faire un peu de cardio, orientation dans l'espace et même la zumba mais surtout pour s'amuser sans prise de tête.

Sans oublier le cours de gym le lundi de 19h à 20h toujours à la salle des fêtes de St-Sozy.

Ouvert à tous et toutes de 18 à 90 ans.

ETAT CIVIL

Naissance



Candice, Marie Louise **MEZON BROUSSE**

le 16 juillet 2018

Mariage



Dominique **JOUHAULT** et Dominique **LACASSAGNE**

28 avril 2018

Laurent **RAMOLET** et Corine **VAURIJOUX**

07 juillet 2018

PACS

M. Rémy **CRUBILIE** et Justine **PUECH**

M. Renaud **FARAL** et Anne **BUTTERWORTH**

Nous ont quittés récemment

Mme Odette Marie Jeanne MAURY née TREIL – 14 janvier 2018

Mme PERIER Huguette – 16 janvier 2018

M. Laurent GRASSO – 15 avril 2018

M. Philippe Charles MARGO – 15 avril 2018

Mme Jacqueline CHAMARD veuve SARRAZAC - 06 juin 2018

Mme Monique JOUVET GOURSAT épouse MARTINEZ – 05 octobre 2018

M. Jacques AURIAT – 24 octobre 2018

Agenda ANIMATIONS - FESTIVITES

LA VALLEE DES ROCS

Sorties pédestres



Date	Lieu et Heures	Lieu et Distance
Dimanche 27 janvier	Place de Saint-Sozy Départ 13h30	Autour de St-Sozy 8 km 2H30 de marche
Dimanche 17 février	Place de St-Sozy Départ 13h30	GIGNAC Le Moulin 13 km 3H30 de marche
Dimanche 24 mars	Place de Saint-Sozy Départ 9H30 Prévoir repas froid	Gouffre de Padirac – Siran – Loubressac 15 km 4H00 de marche



Nouveautés à la Bibliothèque :

Daniel CARIO	(terroir)	<i>Les Bâtards du diable</i>
Arnaldur INDRIDASON	(policier)	<i>La Femme de l'ombre</i>
Jonas JONASSON	(roman)	<i>Le vieux qui voulait sauver le monde</i>
Serge JONCOUR	(roman)	<i>Chien – Loup</i>
Gilles LEGARDINIER	(roman)	<i>J'ai encore menti</i>
Nicolas MATHIEU	(roman)	<i>Leurs enfants après Eux</i> (<u>Prix Goncourt 2018</u>)

Ouverture le **samedi de 10h à 12h**
Mairie - Place des Marronniers

AGENDA

FEVRIER 2019

Concours de tarot

Vendredi 15 février
Salle des fêtes 20h30

Proposé par le comité des fêtes

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2
	5		7	8	9
	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	

Conférence *Histoire des noms et des lieux*

Samedi 23 février
Salle des fêtes 20h30
Animée par G. Bazalgues
(Maître de conférences Université de Montpellier)

Entrée gratuite
Proposée par La vallée des rocs

MARS 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Thé dansant

Dimanche 17 Mars

Salle des fêtes à 14h
Proposé par l'Amicale des retraités

PHOTORAMA

Assemblée générale de l'Amicale des Retraités



Anniversaire : les 30 ans de la Vallée des Roccs



La mise en bouchon des boutures de géranium



Rando Cyclo-Cause Vallée



Le marché de Noel 2018



Vide grenier



Assemblée générale de l'AAPPMA à Meyronne



Journée de l'Automne et Fêtes des enfants -Exploit !

Organisée par le comité des Fêtes



Les châtaignes ... !



Et le jus de pommes



Twirling Bâton



Une championne d'Occitanie Saint Sozienne en Twirling Bâton : Maelle LAVERGNE

Centenaire de la Guerre 14 – 18

Hommage aux Morts pour la France à Mayrac, Meyronne et Saint-Sozy

